

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 30 juin 2009 portant affectation des anciens élèves de la 47^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale

NOR : SASS0930716A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-47-1 ;
Vu l'arrêté du 23 mai 1963 modifié fixant le nombre des emplois que les organismes de sécurité sociale du régime général sont tenus d'offrir aux anciens élèves de l'École nationale supérieure de sécurité sociale à l'issue de leur scolarité, et les conditions d'affectation de ces agents ;
Vu l'arrêté du 16 mars 1977 relatif à la rémunération minimale attribuée aux anciens élèves de l'École nationale supérieure de sécurité sociale à l'issue de leur scolarité dans les emplois relevant des organismes de sécurité sociale du régime général,

Arrête :

Article 1^{er}

Les anciens élèves de la 47^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale sont affectés dans les organismes de sécurité sociale du régime général comme indiqué ci-après :

M. Angibaud (Laurent), caisse primaire d'assurance maladie de Tours ;
M. Becote (Julien), union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale de Paris ;
Mlle Bedos (Marion), caisse d'allocations familiales de Marseille ;
M. Begin (Clément), caisse primaire d'assurance maladie de Melun ;
M. Begue (Romain), caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France ;
M. Bélaïd (Mourad), Caisse nationale d'assurance vieillesse ;
M. Bertrand (Loris), caisse primaire d'assurance maladie de Mulhouse ;
Mme Billon (Carole), caisse d'allocations familiales de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
M. Blanchet (Emmanuel), union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale de Valence ;
Mme Boistuaud Poupard (Cécile), caisse d'allocations familiales de Charleville-Mézières ;
Mlle Brenier (Pauline), caisse d'allocations familiales de Grenoble ;
Mlle Campomanes (Sélène), caisse primaire d'assurance maladie de Troyes ;
Mlle Caré (Cécile), caisse d'allocations familiales d'Albi ;
M. Cayzac (Benoît), caisse primaire d'assurance maladie de Nanterre ;
Mlle Chaudier (Cécile), caisse régionale d'assurance maladie du Centre ;
Mlle de Broche (Sabine), caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France ;
Mlle Degroote (Gaëlle), caisse d'allocations familiales de Brest ;
Mlle Depardieu (Marie), caisse primaire d'assurance maladie de Carcassonne ;
Mme Diop (Aminata), caisse primaire d'assurance maladie de Cergy-Pontoise ;
M. Dufresnoy (Ronan), caisse d'allocations familiales de La Rochelle ;
Mlle Farcy (Justine), caisse primaire d'assurance maladie de Laval ;
Mlle Favre (Gwénaëlle), union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale de Toulon ;
M. Friteau (Jérôme), caisse primaire d'assurance maladie de Créteil ;
Mlle Furlan (Flora), caisse primaire d'assurance maladie de Tours ;
Mlle Gambachidze (Sophie), caisse d'allocations familiales de Nantes ;
M. Gazzera (Florent), caisse régionale d'assurance maladie Nord-Picardie ;
M. Giraud (Joël), caisse d'allocations familiales de Bobigny ;
M. Goure (Hubert), caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France ;
Mlle Guedj (Jennifer), union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale de Paris ;
Mlle Guilbert (Audrey), caisse primaire d'assurance maladie d'Avignon ;

Mme Hamel (Annie), caisse d'allocations familiales de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
Mme Landrieau (Sylvie), caisse d'allocations familiales de Bobigny ;
Mlle Lapègue (Céline), caisse régionale d'assurance maladie d'Aquitaine ;
M. Latournerie (Philippe), Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;
Mlle Legsir (Samira), caisse d'allocations familiales de Pau ;
Mme Lembakoali-Barthel (Marie-Chantal), caisse primaire d'assurance maladie de Beauvais ;
M. Lemele (Denis), union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale de Laval ;
Mme Lemoine (Karine), caisse primaire d'assurance maladie de Saint-Brieuc ;
M. Lepage (Jérôme), union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale de Macon ;
Mlle Le Strat (Hélène), caisse primaire d'assurance maladie de Nantes ;
M. Louis dit Guérin (Vincent), caisse d'allocations familiales de Carcassonne ;
Mlle Marchand (Isabelle), caisse d'allocations familiales de Rosny-sous-Bois ;
M. Marcoup (David), caisse régionale d'assurance maladie de Rhône-Alpes ;
Mlle Merault (Séverine), caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe ;
Mme Metzger-Maerten (Sylvie), caisse primaire d'assurance maladie de Villefranche-sur-Saône ;
M. Michon (Eric), caisse primaire d'assurance maladie de la Roche-sur-Yon ;
Mlle Pozzobon (Sophie), caisse primaire d'assurance maladie de Reims ;
Mlle Rousseau (Anne-Sophie), union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale de Paris ;
M. Servant (Benjamin), caisse primaire d'assurance maladie d'Evry ;
Mlle Spieser (Clémentine), caisse primaire d'assurance maladie de Dunkerque ;
Mlle Stachon (Emmanuelle), caisse d'allocations familiales de Nanterre ;
Mme Tartarin (Isabelle), caisse primaire d'assurance maladie de Toulouse ;
Mlle Tay (Nathalie), caisse primaire d'assurance maladie de Marseille ;
Mlle Thiaw Po Une (Ophélie), caisse régionale d'assurance maladie du Sud-Est ;
M. Trémeaud (Laurent), union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale d'Agen ;
Mme Vibert (Catherine), caisse primaire d'assurance maladie de Paris ;
M. Wagner (Sébastien), caisse d'allocations familiales de Nancy ;
Mlle Willer (Marjorie), caisse d'allocations familiales d'Annecy.

Article 2

Les présentes dispositions prennent effet au 1^{er} juillet 2009.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 30 juin 2009.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*

F. GODINEAU